

RÈGLEMENT DU JEU

« Un tourbillon de cadeaux »

Article 1 :

L'association de commerçants Chalon Centre Commerces et la Ville de Chalon Sur Saône organisent un jeu, avec obligation d'achat dans un commerce partenaire, sans montant minimum, intitulé « Un tourbillon de cadeaux », les samedis 10, 17 et 24 mai 2025.

A gagner :

- Des bons d'achat valables dans les commerces partenaires jusqu'au 30 juin 2025 ;
- Des cadeaux.

Cette animation se déroulera :

- Le samedi 10 mai de 15h à 18h Place Saint Vincent
- Le samedi 17 mai de 15h à 18h Place Hôtel de Ville
- Le samedi 24 mai de 15h à 18h Place du théâtre

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal.

Article 3 :

La liste des commerçants qui participent à l'opération est annexée au présent règlement. L'opération étant portée par l'association de commerçants Chalon Centre Commerces, la participation est ouverte uniquement à ses adhérents. Une présentation du déroulement de l'opération sera envoyée à chacun d'eux.

Ce jeu est accessible exclusivement sur présentation d'un « bon à jouer » à récupérer dans un des commerces partenaires suite à un achat, sans montant minimum, réalisé le 10, 17 et 24 mai 2025 ; ainsi qu'un justificatif d'achat.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en la matière en droit français. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation.

Article 4 :

Chaque participant devra se présenter avec un « bon pour jouer » accompagné du justificatif d'achat correspondant au tampon fait sur le « bon pour jouer ».

Cela lui donnera le droit d'entrer dans une cabine et d'essayer d'attraper un maximum de petites balles en 30 secondes (1 « bon pour jouer » = 1 chance de jouer) pour tenter de gagner :

- Des bons d'achat valables dans les commerces partenaires jusqu'au 30 juin 2025 ;
- Des cadeaux.

Couleurs	Montants
Vert	10 €
Bleu	20 €
Orange	50 €
Jaune	Cadeaux
Rose	Cadeaux
Rouge	Perdu : - 10 €

Un participant ayant plusieurs « bon pour jouer » pourra tenter sa chance à 2 reprises maximum, mais devra reprendre la file d'attente entre chaque passage. Le montant maximum par participation sera plafonné à 100 euros.

Lors de chaque participation, un tampon sera apposé sur la main, permettant ainsi de suivre et comptabiliser le nombre de participations individuelles.

L'opération commerciale prendra fin dès que les 3 000 € de bons d'achat mis en jeu pour chaque date auront été gagnés.

Règles du jeu :

-  Attraper les balles au vol
-  Ne pas prendre les balles au sol
-  Ne pas plaquer les balles contre la vitre
-  Ne pas utiliser un accessoire ou ses habits
-  ...

Article 5 :

La liste complète des commerçants participants au jeu sera consultable sur le site internet www.chalon.fr

Article 6 :

Les commerçants participants seront dans l'obligation d'accepter jusqu'au 30 juin 2025 les bons d'achats remis aux gagnants les samedis 10, 17 et 24 mai 2025.

Article 7 :

Tout litige concernant l'interprétation du règlement sera tranché souverainement et sans appel par l'association de commerçants Chalon Centre Commerces. L'association de commerçants Chalon Centre Commerces se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, troublé les opérations décrites dans le règlement, ou aura tenté de le faire. Toutes fraudes aux dispositions du présent règlement, entraînent l'invalidation du participant (joueur ou commerçant participant).

Les participants autorisent d'avance que leur nom et/ou leur photographie soit utilisée à des fins publicitaires dans le cadre du jeu, sans autre compensation que celle de la dotation gagnée.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'association de commerçants Chalon Centre Commerces, par lettre simple, dans un délai maximum de quinze jours après la clôture du jeu. La date de clôture du jeu est fixée au 30 juin 2025. Cette lettre devra indiquer la date de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la réclamation.

L'association de commerçants Chalon Centre Commerces ne pourra être tenue responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication, ni indemnité d'aucune sorte. Elle se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : chaloncommerces@gmail.com.

Il est également consultable sur le site internet de la Ville de CHALON SUR SAONE : www.chalon.fr.